

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2008 à 18 H 30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BERNARD Thierry, BERNERON Marcel, BLANCHARD Gérard, BROUILLARD Patrick, CAILLAUD Roland, CELADON Jean-Jacques, CHAMPIGNY Daniel, CHANTEGUET Jean-Paul, CHEZEAUX Jean-Louis, CRUNELLE Fabienne, DEJOLLAT Daniel, DENIS Christian, DENYS Serge, DUMAS Robert, DUPIN Françoise, DUPUY Olivier, FAURE Josette, GARNIER Marie-Paule, GUERIN Philippe, HERVO Dominique, HUBART Jean-Marc, JULIEN Lucien, LALOGÉ Eric, LAMAMY Jean-Marie, LHERONDEL Rose, LIAUDOIS Michel, MARCILLY Nicole, MATHE Monique, MATHE Isabelle, MERIOT Claude, MOINEREAU Marie-Thérèse, MORIZET Pierre, PASQUER Alain, PELLERIN Dominique, PERROT Olivier, PICCOLO Jean, PINSARD Antony, PLANTUREUX Guy, RENAUD Eliane, ROLLET Didier, STERVINOUE Frédéric, TISSIER Jacques, VACHAUD Edith.

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 avril 2008.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CDC DANS LES DIFFERENTES INSTANCES

Ont été désignés pour représenter la collectivité au sein de différentes instances :

- au RPI de Ciron-Oulches
 - o Mesdames Marie-Claude ROUSSEL, Dominique TARDY, Béatrice CHYS, Monsieur Alain PERROT (titulaires) et Monsieur Claude MERIOT (suppléant) ;
- Au RPI de Rosnay-Migné
 - o Mesdames Sophie PAUQUET, Claire HESLOUIS, Monsieur Christian LAVERDAN-GODIN
- Au RPI de Roussines, St-Civran Chazelet, Luzeret, Sacierges-St-Martin
 - o Mesdames Josiane VIGNAUD, Marie-Hélène PRUGNAUD (St-Civran)
 - o Mesdames Martine GRELIER, Delphine DUBRAC (Sacierges-St-Martin)
 - o Monsieur Gilles MOULIN, Madame Christine CHATONNET (Luzeret)
 - o Monsieur Pierre MORIZET, Madame Marie-France BOURRAT (Chazelet)
- Au RPI de Fontgombault, Ingrandes, Mérigny, Preuilley-la-Ville, Sauzelles
 - o Mesdames Florence DESMICHELIS, Séverine REULIER, Monsieur Jacques TISSIER (Fontgombault)
 - o Mesdames Marie-Thérèse MOINEREAU, Béatrice ALONSO, CHATAIGNIER Colette (Ingrandes)
 - o Mesdames Nicole LIAUDOIS, Nicole BRUNET, Monsieur Thierry PAVAGEAU (Mérigny)
 - o Mesdames Isabelle MATHE, Geneviève GOYER, Monsieur Didier GABILLON (Sauzelles)

au Comité National d'Action Sociale : Monsieur Claude MERIOT pour le collège des élus ;

au Comité Technique Paritaire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MERIOT Claude	MATHE Monique
VACHAUD Edith	LHERONDEL Rose
MARCILLY Nicole	HERVO Dominique
DENYS Serge	STERVINOUE Frédéric
FAURE Josette	BERNARD Thierry

La Commission d'Appel d'Offres sous la présidence de Thierry BERNARD

Titulaires	Suppléants
TISSIER Jacques	CHAMPIGNY Daniel
CAILLAUD Roland	Alain JACQUET
LIAUDOIS Michel	BERNARD René
DENYS Serge	BLANCHARD Gérard
LAMAMY Jean-Marie	MERIOT Claude

DELEGATIONS DU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder au Président les délégations suivantes :

- de procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum de deux millions d'euros
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire

APPROBATION DU TABLEAU DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2007

Le Conseil Communautaire a approuvé les tableaux ci-après

CESSIONS

NATURE	SUPERFICIE	LOCALISATION	ACQUEREUR
Terrain		ZI Daubourgs	SCI VULCOS
Terrain	3 294	ZI Daubourgs BT 196	JAWAD Khalil Karam et Co
Terrain	4 080	ZI Daubourgs BT 185	JAWAD Khalil Karam et Co
Terrain	6 909	ZI Daubourgs BT 193	PROT Alain
Terrain	6 910	ZI Daubourgs BT 194	SCI Padi Investissement
Terrain	7 477	ZI Daubourgs BT 195	FOUCHER D Brenn Installe

ACQUISITIONS

NATURE	NOTAIRE	LOCALISATION	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS ACQUISITION
ZA Douadic	Maître Didier BOURDEAU	DOUADIC Les NoëlS ZN 20 ZN 21	Mr Michel ROUSSEAU Mr Pierre GABILLON Mr Jean-François GABILLON Mme Elisabeth GABILLON épouse RENARD Mr Gilles GABILLON Mme Christine GABILLON épouse CHARRET Mr Pascal GABILLON	Onéreux

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

Se reporter au document de l'intervention du Président distribué à chacun des élus.
Ce document a par ailleurs été adressé à tous les élus des conseils municipaux de la C de C.

Résumé de cette intervention :

Le Président Alain PASQUER rappelle le choix initial de la collectivité : les taux intercommunaux ont été déduits des taux communaux ; la fiscalité mise en place est donc plus une fiscalité de substitution qu'une fiscalité additionnelle.

La Communauté de Communes a donc réalisé ses actions avant tout avec les seules recettes mobilisées par l'intercommunalité (DGF notamment) et sans recettes propres réelles et importantes (en dehors de l'augmentation décidée en 2005)

En 2003, la stratégie de l'EPCI pour la fin du mandat a été définie comme suit : une fiscalité contenue, la recherche de subventions et la mise en œuvre d'un programme pluri- annuel précis d'investissements combinée avec une recherche permanente d'économies. Il rappelle que 10 millions d'euros d'investissements ont été réalisés, subventionnés en moyenne à 57% (et à 80 % pour les plus importants d'entre eux).

Dans une conjoncture difficile, le Président estime positif le bilan de l'action menée dans tous les domaines : écoles, économie, activités touristiques, animation culturelle et de loisirs, services aux familles, défense de l'environnement...

L'EPCI a aussi réussi à mettre en place des dispositifs de solidarité, prendre en charge des dépenses de fonctionnement sans répercussion sur les fiscalités communales, résister au manque de financement de la part de l'état (emplois- aidés par exemple).

En conclusion, le Président indique que les choix tant des actions que de la fiscalité ont été collectivement faits et qu'il est évident (cela est dit et développé depuis toutes ces dernières années) qu'au terme du mandat 2001-2008 , des décisions nouvelles sont à prendre ; Il s'agit clairement de la mise en place d'une vraie fiscalité additionnelle qui se chiffre à +20% des taux intercommunaux, chiffre qu'il ne faut pas négliger mais qu'il faut relativiser. Cela conduirait aux taux approximatifs suivants : TH 6,26 %, FB : 9,68 %, FNB : 19,56 % ; TP : 8,19 %.

Ces taux seront soumis au vote des délégués lors du vote du budget primitif 2008.